

loyer impaye AVRIL 2010 : quel recours ai-je?

Par mimi107, le 16/12/2010 à 16:04

bonjour,

Je viens de retrouver I adresse d un locataire qui est parti sans payer son dernier loyer(avril 2010), mais en ayant donne son préavis pour le mois de mai 2010. Puis-je I oblige a tenir ses engagements en faisant appel a un huissier ?

merci de votre aide

Par Laure11, le 16/12/2010 à 18:28

A quelle date avez-vous reçu le courrier recommandé AR vous informant du congé de votre locataire ?

Par mimi107, le 17/12/2010 à 09:48

bonjour,

Merci de m avoir repondu...fin mars 2010, mais il me disait qui l'aissait les lieux fin mai 2010.

Par **Domil**, le **17/12/2010** à **13:03**

Vous devez avoir la date exacte. Il doit loyers et charges jusqu'à la fin du préavis de 3 mois (ou 1 mois selon le cas) SAUF si vous avez reloué entre temps, en sus du loyer et charges d'avril

Il doit les réparations (justifiées par devis ou factures) apparaissant à faire via l'EDL fait par huissier (puisqu'ils ne sont pas venus, je pense, à l'EDL contradictoire) Vous devez déduire le dépot de garantie

Donc commencez par une LRAR de mise en demeure de payer la somme dues (vous joindrez le décompte avec tout ce qu'il y a ci-dessus) et qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance (là vous les assignerez par huissier)

Par mimi107, le 17/12/2010 à 15:19
merci beaucoup,
je vais leur adresser une lettre.
cordialement,
mimi